



**CHARTRE D'ENGAGEMENT
POUR LA BONNE GESTION
DES DECHETS PROFESSIONNELS**

Entreprise - raison sociale :
Adresse :
Nom : Prénom :
Tel : Fax :
Site Internet : Email :
Nombre de salariés :

**J'adhère à la Charte d'engagement
« pour la bonne gestion des déchets professionnels »
et m'engage à respecter les conditions suivantes :**

- I.** Pouvoir justifier de la « bonne élimination » de l'ensemble des déchets produits par l'entreprise.
- II.** Faire collecter et éliminer la totalité des déchets spéciaux conformément à la législation en passant par des prestataires agréés. Fournir à la Communauté de Communes de la Mortagne, des justificatifs d'élimination de ces déchets (contrats, factures ou bons d'enlèvement) et répondre à tout sondage que celle-ci pourrait réaliser.
- III.** Eliminer les déchets banals et inertes par des voies permettant leur valorisation (tri sélectif, bennes ou plates-formes de déchets verts, déchetterie de la Communauté de Communes du Lunévillois ou prestataire privé) :
 - 1)** Retourner une copie du formulaire d'identification de votre entreprise au siège de la Communauté de Communes de la Mortagne. L'original sera à présenter lors de chaque passage en déchetterie. Suite au retour de la charte signée et du document d'identification, la Communauté de Communes de la Mortagne vous fournira des coupons qui seront à donner au gardien de la déchetterie à chaque passage.
 - 2)** Trier les déchets recyclables en les apportant à la déchetterie ou aux points d'apports volontaires pour les cartonnettes, les plastiques et les métaux d'emballages alimentaires et le verre.

Le prestataire en charge de la collecte des ordures ménagères ne collectera plus les déchets cités ci-dessus mais uniquement les déchets assimilés à des ordures ménagères. **La Communauté de Communes de la Mortagne s'engage à assurer le bon fonctionnement de ce dispositif et à effectuer un abattement de 50% sur le montant de la redevance de gestion des déchets de votre entreprise**, à condition que vous respectiez les termes de cette charte et que vous la retourniez signée avant le 30 avril 2007.

A..... Le.....

Signature du chef d'entreprise :
« Lu et approuvé »